



## REUNION DE QUARTIER

### LE BOURG

**20 SEPTEMBRE 2025**

Elus : M. LE MAIRE, David ROSSIGNOL - Adjoint aux travaux et à l'assainissement, Jérôme LE BIGAUT - Adjoint aux sports et aux finances, Anne MARECHAL adjointe à la culture et au patrimoine, Yannick PERON conseiller délégué à la sécurité et aux ports, Marie-Hélène LE BOURVELLEC adjointe à l'action sociale,

Personnel communal : Mathieu MENNAD – Directeur général des services

Le Maire informe les présents de la mission d'astreinte des élus.

Jérôme le BIGAUT arrive en cours de réunion du fait d'une intervention liée à l'astreinte pour sauver un marsouin échoué.

M. LE MAIRE rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques et le dispositif. Chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Tous les citoyens peuvent venir aux réunions de quartier du bourg ; il n'y a pas de limite géographique.

Les comptes rendus de quartier sont sur le site internet de la Commune et une fiche de demande d'intervention des services techniques est à disposition des citoyens à l'accueil de la mairie et sur le site internet :

[http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire\\_demande\\_intervention\\_st\\_clohars\\_carnoet.pdf](http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf)

Il présente les sujets qui seront évoqués au cours de la réunion.

Un point sur les projets réalisés

Quatre questions sont restées en suspens à la suite de la réunion de 2024 ; les réponses y sont apportées :

### Questions 2024

QUESTIONS	REPONSES
Mme MOUCHEL : Pourquoi l'église n'a jamais été repeinte, restaurée ...	David ROSSIGNOL : elle a été repeinte en 2015 au moment de la réfection de la place de l'église. Ça date déjà de 9 ans, à voir ...

	<p><b>LE MAIRE :</b> On travaille avec l'association paroissiale, cette question n'a pas été posée. A voir aussi pour le ravalement de la maison des assos.</p> <p><b>2025 :</b></p> <p>Le Maire informe que les élus se sont rendus sur place et que la peinture s'écaille sans que la situation ne soit urgente.</p> <p>Les élus indiquent que des travaux seront envisagés si nécessaire en 2026.</p>
<p>Mme DUPIN : L'espace autour de St Jacques qui était auparavant très joli est aujourd'hui dégradé : les agrès de sport, la roseraie et le dispositif sensitif sont notamment en très mauvais état.</p>	<p><b>LE MAIRE :</b> Le parc a entièrement été aménagé par nos services. Le dispositif sensitif était une initiative des services techniques. Il est effectivement très abîmé. Les agrès vont être changés, c'est en cours.</p>
	<p>David ROSSIGNOL: Les services techniques proposent d'enlever le parcours sensitif, qui est compliqué à entretenir et moins utilisé. Il y a un projet sur les encadrements de la roseraie, à passer en métal.</p>
	<p>Mithé GOYON : Le nombre d'heures passé par les services techniques sur le parc St Jacques est très important.</p>
	<p><b>2025 :</b></p>
	<p>Le Maire informe que les petites pièces ont été réparées avec l'imprimante 3D de l'association Ria 3D. Les sièges cassés nécessitent des pièces plus grosses mais sont en train d'être réparés et seront changés prochainement.</p>
<p>Thierry LE MAOUT : Concernant l'entretien des chemins et les haies non taillées, il y a eu des lettres, mais ce n'est pas très efficace. C'est sur toute la Commune. Rappeler les obligations dans le Kloar Infos ? Il va falloir sévir.</p>	<p>David ROSSIGNOL : C'est le sujet du moment, beaucoup n'entretiennent pas leurs haies, les camions ne passent plus, idem pour les bus ou les agriculteurs. On envoie quasiment 2 courriers par semaine à ce sujet. Il ne faut pas que la Commune se substitue aux gens pour tailler leur haie. On en reparlera dans le Kloar infos.</p>
	<p><b>LE MAIRE :</b> David a refait une procédure avec les services. On le faisait déjà avant. Quand il y a eu des dangers avérés, après injonctions, nous avons fait les travaux avec facturation au propriétaire. Mais c'est très chronophage pour les services et les élus. Et ce n'est pas pour autant que nous recouvrirons la somme au final.</p>
	<p><b>2025 :</b></p>
	<p>Le Maire informe qu'un article a été publié dans le Kloar Info sur le sujet et des courriers de rappel sont envoyés toutes les semaines.</p>
	<p><b>Il explique ensuite que la commune ne peut intervenir pour le compte des propriétaires qu'en cas de danger avéré.</b></p>
<p>Mme THOMAS : La rue du Pouldu est dangereuse, très passante, certains roulent avec leur voiture sur les pistes cyclables. Comment pouvez-vous remédier à cette situation, tant au niveau du bruit que de la vitesse ? Une pétition a été signée par les riverains.</p>	<p><b>LE MAIRE :</b> J'avais dit un jour à Marcel RAOUL, précédent maire de Clohars, que plus ça allait plus on avait des réflexions sur la vitesse. Il m'avait répondu qu'il avait déjà eu une pétition rte du Pouldu et que 50 % des contrevenants étaient les signataires de la pétition. Je suis persuadé que les gens roulent de moins en moins vite, mais certains roulent effectivement toujours très vite. Il faut toujours se poser la question de comment on roule ailleurs. Chacun pense que les gens roulent trop vite devant chez soi. Vous êtes, et c'est à prendre en compte, sur une RD à fort trafic. La seule chose que je peux faire c'est mettre des</p>

	<p>chicanes ou des bosses, mais là c'est une route départementale, je ne peux pas le faire.</p> <p>David ROSSIGNOL : Je n'ai pas le relevé des radars près de chez vous. Sur les derniers relevés que nous avons eu ailleurs en agglomération : 85 % des gens sont à moins de 48 km/h en sortie d'agglomération. 10 % sont en excès de vitesse, dont la très grande majorité entre 50 et 60 km/h. Il y a une différence entre la perception de la vitesse et la réalité.</p> <p>LE MAIRE : Nous allons vous recevoir en mairie. Mais nous ne pourrons pas conduire chaque véhicule à la place des gens qui roulent trop vite.</p> <p><b>2025 :</b>  <b>Le Maire explique que la gendarmerie a fait des études de vitesse à la demande des élus. Le constat est que la vitesse est globalement respectée.</b></p>
Gwénaëlle HERVE : On avait parlé d'une barrière rue de Cornouaille. Avec interdiction de stationner côté ZAC ?	<p>David ROSSIGNOL : Pour information, les travaux de voirie sur la ZAC étaient prévus pour l'automne en secteur Nord, mais les bâtiments ne sont pas suffisamment avancés ; les travaux de voirie se feront donc au mois de mars. On mettra bien une barrière entre la ZAC et la rue de Cornouaille. De l'autre côté : une croix jaune ? A voir.</p> <p>David ROSSIGNOL : Ce n'est pas simple pour les emplacements poubelles dans ce coin-là, on a décidé d'en faire un grand. Cela va sans doute rester comme ça. Je vais retourner voir. On essaie aussi de limiter les points de collecte à la demande de Quimperlé Communauté (QC).</p> <p>LE MAIRE : Le service de ramassage des ordures ménagères va sans doute être modifié. L'idée au départ de la ZAC était d'avoir du collectage individuel. Mais cela n'a pas été validé par QC. 14 % des sacs jaunes étaient rejettés, d'où les sacs-cabas. Sans doute des badges à venir.</p> <p>David ROSSIGNOL : La voirie n'est pas en bon état. Mais il faut d'abord enfouir les réseaux, la voirie sera ensuite refaite par le Département. Les marquages seront ensuite refaits.</p> <p><b>2025 :</b>  <b>Le Maire informe que des rochers ont été installés plutôt que des barrières.</b></p> <p><b>S'agissant des containers ils n'ont pas été déplacés bien que le Maire accorde qu'ils soient gênants. Il explique alors que cette contrainte oblige les voitures à être très prudentes. Une modification sera néanmoins apportée pour permettre le passage plus aisément des piétons.</b></p> <p><b>S'agissant de la piste cyclable, elle est en attente des travaux de voirie, à venir la semaine prochaine (26 septembre 2025).</b></p>
Mme THOMAS : La rue du Pouldu est dangereuse, très passante, certains roulent	LE MAIRE : J'avais dit un jour à Marcel RAOUL, précédent maire de Clohars, que plus ça allait plus on avait des

avec leur voiture sur les pistes cyclables. Comment pouvez-vous remédier à cette situation, tant au niveau du bruit que de la vitesse ? Une pétition a été signée par les riverains.	réflexions sur la vitesse. Il m'avait répondu qu'il avait déjà eu une pétition rte du Pouldu et que 50 % des contrevenants étaient les signataires de la pétition. Je suis persuadé que les gens roulent de moins en moins vite, mais certains roulent effectivement toujours très vite. Il faut toujours se poser la question de comment on roule ailleurs. Chacun pense que les gens roulent trop vite devant chez soi. Vous êtes, et c'est à prendre en compte, sur une RD à fort trafic. La seule chose que je peux faire c'est mettre des chicanes ou des bosses, mais là c'est une route départementale, je ne peux pas le faire.
Jeannick DEDOURGE : comment sera traité le virage sur la route de Doëlan au niveau d'Halbars ?	<p>David ROSSIGNOL : Je n'ai pas le relevé des radars près de chez vous. Sur les derniers relevés que nous avons eu ailleurs en agglomération : 85 % des gens sont à moins de 48 km/H en sortie d'agglomération. 10 % sont en excès de vitesse, dont la très grande majorité entre 50 et 60 km/H. Il y a une différence entre la perception de la vitesse et la réalité.</p> <p>LE MAIRE : Nous allons vous recevoir en mairie. Mais nous ne pourrons pas conduire chaque véhicule à la place des gens qui roulent trop vite.</p> <p><b>2025 :</b>  <b>Le Maire explique que la gendarmerie a fait des études de vitesse à la demande des élus et que le constat est que la vitesse est globalement respectée.</b></p>

#### **Le Maire fait un point sur les travaux réalisés en 2025:**

- Réalisation d'un chaucidou route de Doëlan
- Travaux à l'école du bourg dont une salle de classe a été complètement refaite.
- Installation d'ombrières avec des panneaux photovoltaïques au centre technique municipal

#### **Et sur les projets à venir :**

- Le Maire présente le projet de ZAC (Document de présentation en PJ)
  - Zone nord terminée, zone centre presque terminée et zone sud à travailler
- David ROSSIGNOL présente la démarche et le projet de réaménagement de la rue de Lannevain (Document de présentation en PJ)
- Le Maire informe que la route de Doëlan et les accotements seront refaits prochainement
- Le Maire informe des travaux à venir à la maison des associations (géothermie pour le chauffage et création d'ombrières photovoltaïques sur le parking).
- Le Maire informe que le déploiement de la Fibre sera terminé en mai 2026. Il explique que le délai pour le raccordement des habitations est ensuite d'1 an au maximum.
- David ROSSIGNOL informe du passage de tous les éclairages publics en LED d'ici la fin de l'année 2026

Questions 2025	
QUESTIONS	REPONSES
M. Dominique GUYOMAR :  Est-il prévu d'interdire le centre-ville au poids lourds et engins agricoles ? Les élus ont-ils prévus les réaménagements nécessaires à cette interdiction à venir?	Le Maire indique que toutes les contraintes sont à prendre en compte dans le cadre du réaménagement de la rue de Lannevain.  Le Maire explique qu'il est conscient des contraintes pour les agriculteurs notamment. David ROSSIGNOL confirme que le double sens ne permettra pas de laisser passer les poids lourds hors transports en commun et camions poubelle. Des solutions seront recherchées en concertation avec les personnes et professions concernées.
Béatrice OSTY au sujet de l'éclairage public qui s'éteint trop tôt à 20h15.	Le Maire répond que le choix s'est fait au regard du coût de l'énergie en période d'explosion des coûts énergétiques. Le Maire répond qu'une fois le passage des éclairages publics en LED, les horaires pourront être plus larges et plus différenciées. David ROSSIGNOL précise que la gestion différenciée nécessite l'achat par l'agglomération Quimperlé communauté du logiciel LAURA. Il confirme que les horaires pourront être étendus mais ajoute que certains espaces ne doivent pas rester éclairer trop tard, au regard du faible passage et des impacts énergétiques et environnementaux.
Madame Gwénaëlle HERVE au sujet de la rue de Cornouaille dans la ZAC des Hauts du Sénéchal	Canisse au bout de la rue de Cornouaille ? David Rossignol aurait souhaité que des arbres soient plantés, mais les propriétaires ont refusé. Les pierres installées ne sont pas suffisantes pour empêcher des véhicules de passer.  L'enclos pour les poubelles est problématique, mais les enclos sont bien sur une voie privée. Il va se rendre sur place pour voir si un changement peut être fait au sujet de l'enclos poubelle.
Monsieur LE MAOUT au sujet de l'absence d'élargissement sur certains endroits.	Monsieur LE MAOUT estime que pour l'élargissement rien n'est fait et que la pédagogie n'est pas suffisante. Il ajoute que le développement de la végétation peut présenter un risque pour le déploiement de la fibre.  David ROSSIGNOL explique qu'une trentaine de courriers ont encore été envoyés récemment et que des rappels ont été publiés dans le Kloar Info sur le sujet. Il regrette que de plus en plus d'habitants n'assument plus leurs responsabilités en la matière. Le Maire rappelle que la commune demande aux propriétaires de faire le nécessaire et ne peut prendre des mesures plus coercitives qu'en cas de danger.
Alain BEDOUILLAT constate que le règlement d'aménagement de la ZAC n'est pas respecté et que Espacil ne respecte pas tous les interdits du cahier des charges : des antennes TV, des toiles tissées sur les talus et des haies monospécifiques y sont interdites	David ROSSIGNOL va regarder et souhaite que le règlement du lotissement soit respecté.

Annie LE DOEUF Présence de chiens errants dans le bourg . Une dame indique avoir été mordue récemment.	Le Maire répond qu'une procédure existe pouvant aller jusqu'à l'euthanasie du chien et prévoyant une expertise du chien mordeur. Pour les chiens errants le policier municipal les récupère et les animaux sont envoyés à la SPA dans le cadre d'une convention avec la commune.
Maryvonne DU RU - Le Clos de Kergueguen demande la pose d'un panneau 20	David ROSSIGNOL répond qu'il n'est pas forcément pertinent de mettre une zone 20 dans une rue en impasse ou seuls les habitants sont usagers de la voie.
Patrick JEGOU Demande de l'installation d'un radar pédagogique près de la maison des associations dans la descente	Le Maire répond qu'il n'est pas possible de mettre des radars partout mais va évaluer cette option pour cette voie. Cette option peut être pertinente selon la configuration des lieux. Le Maire confirme l'efficacité des radars pédagogiques sur le comportement des automobilistes.
Mme MONIER regrette que la médiathèque et la ludothèque ne soit pas illuminées à Noël.	Le Maire répond que le choix a été fait de laisser les guirlandes en centralité. Il n'est probablement pas possible de les brancher au niveau de la médiathèque et de la ludothèque, faute de support. Les services techniques seront interrogés sur le sujet.
Solenn MORIN interroge sur le devenir et sur l'entretien du Skate Park du bourg.	Jérôme LE BIGAUT répond que l'enrobé a été refait récemment à la suite d'une demande des usagers. Il indique que l'objectif est bien de laisser cet équipement opérationnel et de le réparer si nécessaire.